**Observatoire des Zones Prioritaires : Pour une refondation de l’Education prioritaire**

*Le Conseil d’administration de l’OZP réuni le 28 novembre 2012 a entendu l’exposé de Marc Douaire sur la rencontre du 16 novembre avec les cabinets.*

*Il se félicite de l’ampleur nouvelle qu’il sera possible de donner à la journée nationale de l’OZP programmée pour le 1 juin 2013 grâce à la subvention accordée sur le budget 2012.*

*Il a pris acte de ces perspectives en souhaitant que des garanties soient données sur la refondation de l’éducation prioritaire.*

L’OZP estime qu’au moment où le Parlement va débattre et trancher des orientations de notre politique éducative, il est essentiel de réaffirmer les exigences d’une politique d’éducation prioritaire ayant pour objectif de réduire les écarts de réussite entre les territoires.

Cette politique doit être ;

* Centrée sur les territoires socialement les plus défavorisés, en nombre limité, arrêtés en liaison avec le ministère de la Ville.
* Dotée de moyens spécifiques bien identifiés. Ces moyens devront avant tout être consacrés à des actions concernant directement les apprentissages des élèves et non plus une baisse des effectifs des classes, dans la ligne de ce qui a été fait avec les professeurs référents et les assistants pédagogiques. Cette expérience inspirera l’application du « plus de maîtres que de classes » dans le premier degré. Ces postes spécifiques comme ceux des responsables feront l’objet d’un profilage. Si des avantages spécifiques peuvent être accordés aux personnels exerçant dans les territoires de l’éducation prioritaire, ils devront consister en aménagements de service plutôt qu’en suppléments de rémunération.
* Assurée d’une pérennité grâce à un pilotage et à une animation nationale.

Pour garantir la pérennité de cette politique, la Loi doit l’évoquer explicitement, comme l’avait déjà fait la Loi de 1989, reprise sur ce point par la Loi de 2005.

**Annexe :** *rappel des quelques points d’attention soulignés par l’OZP lors de la rencontre du 16 novembre 2012 avec le cabinet :*

***Une géographie resserrée :***

L’éducation prioritaire a connu une extension injustifiée. Il convient de revenir aux établissements et aux quartiers les plus affectés par la difficulté sociale et scolaire : entre 200 et 300 ? Et ce resserrement nécessite d’adresser un message clair aux autres établissements, aux anciens RRS dont les équipes sont en attente de savoir ce qu’elles vont devenir. Il s’agit de permettre une sortie « en douceur »qui ne leur donne pas le sentiment d’être abandonnés. La suppression de la « prime ZEP » pourrait être compensée par un peu de temps accordé aux enseignants de ces établissements.

La nouvelle carte de l’éducation prioritaire doit être liée à celle des quartiers retenus par la politique de la ville .Il y a donc là nécessité d’une politique interministérielle forte.

***L’inscription dans un territoire :***

L’OZP est attaché à l’inscription d’une politique d’éducation prioritaire au sein d’un territoire. La situation de certains quartiers impose aujourd’hui une action forte, collective et cohérente des différents services de l’Etat. Voir ce qui se fait par exemple dans les équipes pluridisciplinaires de la réussite éducative. On ne peut se contenter d’apporter au sein des établissements scolaires une aide individuelle aux jeunes les plus en difficulté.

Il est urgent de travailler avec les communes et avec les associations locales pour mettre en synergie les apports dont tel ou tel jeune a besoin. Les partenaires locaux sont en mesure de fournir les accompagnements diversifiés complémentaires au suivi que peuvent réaliser les établissements.

***Un travail en réseaux :***

Les liaisons établies entre les classes de Cm2 et 6è sont un acquis de l’éducation prioritaire qu’il convient de prolonger et de renforcer. Une bonne continuité des apprentissages et des suivis éducatifs est essentielle pour les élèves qui rencontrent le plus de difficultés. Les ruptures de suivi sont toujours très négatives face aux difficultés d’insertion et aux difficultés scolaires. Il faut en ce sens favoriser les échanges d’enseignants entre l’école primaire et le collège. La création d’un cycle Cm2/6è ainsi que la mise en place d’un conseil école/collège aideront à encadrer cette dynamique.

***Des moyens pour la pédagogie :***

Plutôt qu’à une baisse des effectifs des classes dont les années passées ont montré la relative inefficacité, il semble important de consacrer les moyens supplémentaires à une aide pédagogique dans la ligne de ce qui a été fait avec les professeurs référents ou professeurs d’appui et avec les assistants pédagogiques. L’aide aux élèves doit pouvoir se faire aussi au sein des cours dans des co-interventions qui suivent au plus près les processus d’apprentissage des élèves. L’expérience des professeurs référents devrait être mise à profit si on affecte plus d’enseignants que de classes et la création de ces postes doit être accompagnée d’une fiche de poste spécifique.

***Un profilage de certains postes :***

La spécificité des établissements de l’éducation prioritaire appelle des personnels motivés et compétents, en particulier dans les tâches de responsabilité et d’accompagnement. Ce profilage pourrait concerner les postes de principal de collège, d’inspecteur de l’éducation nationale, de coordonnateur et d’enseignant référent.

***Un pilotage fort :***

Les réseaux en éducation prioritaire doivent bénéficier d’un accompagnement proche et continu par les différents niveaux de la hiérarchie ainsi que par les corps d’inspection. C’est essentiel.